

TY YANN – HORAIRES D'ACCES DES SALARIÉS AU PARKING DU POLDER

Suite à la modification d'accès du parking du Polder ce mardi 20 mai 2025, nous vous prions de trouver ci-dessous les horaires d'accès au parking :

Du lundi au vendredi :

- **Jusqu'à fin mai : 05h30-22h00**
- **A partir du mois de juin ainsi que les mois suivants : 06h30 à 20h30**



Pour rappel, afin de pouvoir vous garer, il vous faudra vous rendre au poste de sécurité situé au fond de la rue.

Equiper votre véhicule d'un macaron nominatif comportant votre matricule, le mettre bien en évidence afin que l'agent de sécurité vous ouvre la barrière.

Dans le cas où vous ne disposeriez pas de votre macaron, vous pouvez en faire la demande auprès de votre cadre de service.

Les salariés concernés par les situations suivantes peuvent demander l'accès au parking salarié sur le site de Ty Yann, qui fonctionne grâce à un accès par badge, qui permet d'ouvrir la barrière :

- Fin de service après 20h,
- Personnes à mobilité réduite (PMR),
- Femmes enceintes.

Les demandes d'accès par badge doivent être adressées à Julien Jégo (salariés du pôle sanitaire ou du pôle ressources) ou Alan Trudin (salariés du pôle social).

Nous vous remercions de votre coopération et vous invitons à anticiper cette évolution en prenant connaissance des modalités pratiques indiquées sur le schéma ci-joint.

Comptant sur votre compréhension, nous restons disponibles pour toute précision.

David COGEN
Directeur général délégué

